



Commandement de quitter les lieux

Par **eddyb95**, le **18/12/2014** à **13:18**

bonjour je viens de recevoir un commandement de quitter les lieux j ai une dette de 1300 euros suite a un avc donc perte de salaire nous avons mis en place avec mon bailleur un plan d apurement fait avec le rappel d apl car je sors d un plan de surendettement donc l attestation de loyer n avais pas été fournis par le bailleur au début.La caf viens de me signaler qu il leur manquais l attestation de 2013 pour faire le paiement qui résorberais ma dette par contre je n ai plus de bail mais je paye mon loyer en temps et en heure depuis notre arrangement que faire merci de vos réponses
cordialement

Par **Visiteur**, le **18/12/2014** à **14:09**

Bonjour,
trêve hivernale; vous ne risquez rien jusqu'à Mars.